

# REGLEMENT PARTICULIER du TOURNOI DES « RAQ'LETTES DE BAD » à SAINT ALBAN DE ROCHE

Samedi 2 – Dimanche 3 Mars 2019

- 1- Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
- 2- Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s , Benjamin(e)s & Minimes » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
- 3- Les Juge-Arbitre seront : JA principal Gildas PERCHE (poona) du club BEB 69. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. JA adjoint PERRAUD Nathalie du club BEB 69, qui fera office de juge-arbitre principale pour la durée du tournoi dans le cadre de sa validation JA accrédité.
- 4- Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
- 5- Les tableaux proposés sont : simple homme, simple dame le samedi et mixte le dimanche dans les séries «R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les séries seront constituées en poules avec 2 sortants. Les séries seront faites au classement CPPH pris à la date du **jeudi 14 février 2019**
- 6- Les joueurs et joueuses constituant une paire de mixte ne doivent pas avoir plus de deux classements d'écart : Un joueur classé P11 peut jouer avec une joueuse classée jusqu'à D9. La cote du meilleur joueur de la série ne peut pas être supérieure à plus de 16 fois la cote la plus basse. Toute paire qui ne permettra pas de respecter cette règle ne pourra être conservée dans les inscriptions ( art 3.2.1.5 du RGC)
- 7- Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec les Juges arbitres, de regrouper plusieurs séries dans un même tableau si le nombre de joueurs(euses) est insuffisant, de séparer un tableau en 2 en cas de joueurs trop nombreux, et de modifier des poules en cas d'absence de ceux qui les composent.
- 8- Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne de leur CPPH, pris à la date du 14 février 2019, rang national et non de leurs classements.
- 9- L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 17 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 20 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. La somme de 2 euros est reversée par joueurs auprès de la FFBAD sur le montant de l'inscription.
- 10- Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse).
- 11- Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL Grade 1 » Les volants seront testés avant le début de chaque journée, ils seront considérés comme volants de référence.
- 12- Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage.
- 13- Tout joueur(euse) devra obligatoirement, dès son arrivée, se présenter à la table de marque pour signaler sa présence.
- 14- A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les Juges arbitres.
- 15- Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
- 16- Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision des Juges arbitres. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.
- 17- Le temps minimum de repos entre 2 matches consécutifs est de 20 minutes.
- 18- Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler aux Juges arbitres et à la table de marque.
- 19- Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute » en jeu et let 1 seule fois au service. Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service comme en jeu.
- 20- Le plateau de jeu est uniquement réservé aux Juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Deux conseillers techniques maximum par demi-terrain seront autorisés.
- 21- Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.
- 22- Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 9 février 2019. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le 17 février 2019.
- 23- Tout(e) joueur(euse) forfait avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
- 24- En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de simple peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le (la) joueur(euse) défaillant(e) ne peut être remplacé(e) que par un(e) joueur(euse) inscrit(e) au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur(euse) encore en lice.
- 25- Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols ou pertes d'objet sur le lieu de la compétition.
- 26- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

***Le Comité d'Organisation***

**Date : 13 NOVEMBRE 2018**

**Nom et signature du Juge-Arbitre : PERCHE GILDAS**

**REGLEMENT PARTICULIER du TOURNOI DES « RAQ'LETTES DE BAD » à SAINT ALBAN DE  
ROCHE**

**Samedi 2 – Dimanche 3 Mars 2019**

